

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Service Financement, Transports, Éducation et Sécurité routières
FTES
Pôle Éducation Routière
Dossier suivi par :
Marguerite OSSEUX : 0590604043 - 0690809102
Courriel : Marguerite.Osseux@developpement-durable.gouv.fr

Imprimé mis à jour le 06/04/2017

**DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UN AGREMENT POUR L'EXPLOITATION
D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT, A TITRE ONEREUX,
DE LA CONDUITE DES VEHICULES A MOTEUR ET DE LA SECURITE ROUTIERE.**

ARRÊTÉ DU 8 JANVIER 2001 MODIFIÉ RELATIF À L'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT,
À TITRE ONÉREUX, DE LA CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un accusé de réception est adressé (par voie électronique ou postale) au demandeur dans un délai maximum d'un mois.

La décision de renouveler l'arrêté préfectoral portant agrément, pour une durée de cinq ans, est rendue dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception du dossier complet.

Toute demande de documents non fournis lors du dépôt du dossier interrompt le délai d'instruction jusqu'à leur production.

La demande de renouvellement de l'agrément doit être accompagnée d'un dossier comportant les pièces suivantes :

- 1) le formulaire de demande (ci-joint en pages 3/4 et 4/4) dûment complété ;
- 2) un justificatif de domicile : copie d'une quittance de loyer, d'une facture d'électricité délivrée depuis moins de 3 mois ;
- 3) la photocopie d'une attestation de formation à la **réactualisation des connaissances** pour les exploitants des établissements d'enseignement de la conduite ;
- 4) s'il est une personne morale, son représentant légal doit fournir :
 - un exemplaire des statuts paraphés, datés, signés et enregistrés ;
 - un extrait de la délibération le désignant en tant que représentant légal ;
 - la justification de la publicité légale ;
 - un extrait KBIS datant de moins de trois mois (avec précision de l'activité « auto-école »).
- 5) si l'établissement a été agréé avant le 1^{er} janvier 2011 et que le titulaire de l'agrément ne possède pas de diplômes d'enseignant de la conduite (BEPECASER, CAPEC ou CAPP) : la photocopie de l'engagement contractuel du directeur pédagogique, chargé d'organiser et d'encadrer effectivement la formation dispensée dans l'établissement, ainsi que la photocopie recto verso de son autorisation d'enseigner ;
- 6) la photocopie d'une attestation de versement de cotisations sociales délivrée depuis moins de 6 mois ;
- 7) la photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local commercial ;

8) le plan et le descriptif du local d'activité, la superficie totale du local (M²) (avec indication de la hauteur, longueur, largeur et superficie pour chacune des pièces) ainsi que des photographies de la façade, de la salle d'accueil et de la salle de code ;

9) la photocopie de l'assurance du local d'activité en cours de validité ;

10) pour chacun des véhicules d'enseignement (voitures, motos, cyclomoteurs, quadricycles légers à moteur) : la photocopie du certificat d'immatriculation et de l'attestation d'assurance en cours de validité, couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L.211-1 du code des assurances ;

11) pour chacun des enseignants : la photocopie recto verso du permis de conduire et de l'autorisation d'enseigner en cours de validité.

Si le titulaire de l'agrément n'est pas titulaire d'une autorisation d'enseigner la conduite valable pour toutes les catégories de permis enseignées dans son établissement, il devra employer un ou plusieurs enseignants titulaires d'une autorisation pour les catégories concernées ;

12) une enveloppe (format 162 x 229 mm) libellée et affranchie au tarif d'un envoi postal.

13) l'original de l'avis rendu par la sous-commission communale de sécurité ERP-IGH et d'accessibilité concernant les locaux avec précision de la capacité d'accueil de la salle de formation ou la demande de passage de la commission tamponnée par la mairie.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'UN AGREMENT POUR L'EXPLOITATION
D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE
DES VEHICULES A MOTEUR**

Renseignements concernant le demandeur :

NOM (Nom de naissance) :

Prénom(s) :

Nom d'épouse (s'il y a lieu) :

Adresse personnelle :

Code Postal : Commune :

Adresse e-mail personnelle : @

Tél. fixe personnel : Tél. portable :

Renseignements concernant l'établissement :

NOM de la société : - **N° de l'agrément : E.....**

Enseigne de l'établissement : (joindre un photographie de la façade)

Statut juridique : En nom propre - SARL - SASU – EURL - Autres (*raier les mentions inutiles*)

N° de SIRET ou N° de SIREN :

Adresse du local d'enseignement :

Superficie du local d'enseignement (M²) :

Téléphone de l'établissement : (OBLIGATOIRE) Fax :

Adresse e-mail professionnelle : @

Formations enseignées : *raier les mentions inutiles*

Formation « classique »	Formation « deux roues »	B.S.R.	Formation « groupe lourd »
B – AAC	A – A1	B.S.R.	C – E(b) – E(c) – E (d) - D

Renseignements complémentaires à indiquer au verso →

